



**SIVOM DE LA BURE**  
**2 place de la Patte d'Oie**  
**31370 RIEUMES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 15

Absents : 12

Procurations : 2

Votants : 17

Date de la convocation : 26 janvier 2023

**SEANCE DU 9 FEVRIER 2023**

**N° 2023-02-09-006**

L'an deux mille vingt trois, le neuf février à 19 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans Halle aux Marchands de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

**Étaient Présents** : Alain FOURIGNAN, Christine FERRE, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Marie-Pierre JULIEN, Corinne PAYSSE RAND, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Rémi MANGIN, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Amandine ROUQUETTE.

**Étaient absents/excusés** : Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Eric CASTILLON, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Martine LEZAT, Thierry CHANTRAN, Stéphanie BILLIET, Pascal ORAZIO, Christophe GIRAUD.

**Ayant Donné procuration** : Patricia TOUROLLES à Serge BONNEMAISON, Thierry CHANTRAN à Louise GASTON.

**A été désigné secrétaire de séance** : William LARRIEU

**Assistante de séance** : Isabelle MONTEMBAULT

**OBJET :**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU SOL DU HALL ET D'UNE CLASSE DE L'ECOLE  
 ELEMENTAIRE ETAT/REGION/CONSEIL DEPARTEMENTAL 31**

Madame la Présidente expose :

Dans l'attente de la réalisation de travaux prévu pour la rénovation de l'école élémentaire, il est nécessaire de procéder à la rénovation du sol du hall et d'une classe de l'école. En effet, le sol actuel est très abimé et est devenu dangereux pour la circulation des élèves (notamment ceux ayant un handicap nécessitant l'usage d'un fauteuil roulant).

Il est précisé que les travaux préconisés ne nuiront en rien aux futurs travaux de rénovation et n'auront pas besoin d'être refaits à ce moment-là.

La société SMF BARONCHELLI a fait parvenir un devis pour un montant de 16 234.16 € HT - 19 481.00 euros TTC.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de déposer une demande de subvention aux partenaires institutionnels susceptibles de pouvoir nous accompagner sur ce dossier.

A cet effet, elle propose le plan de financement suivant :

**COUT TOTAL DES TRAVAUX..... 16 234.16 € HT**

- Conseil Départemental (50 %)..... 8 117.08 € HT
- Etat – DETR (20 %)..... 3 246.83 € HT
- Conseil Régional (10 %)..... 1 623.42 € HT

- Autofinancement (20 %) .....

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré à l'unanimité,

- **Valide** le projet de rénovation du sol du hall et d'une classe de l'école élémentaire pour un montant de travaux prévisionnel de 16 234.16 euros HT – 19 481.00 euros TTC.
- **Valide** le plan de financement présenté par Madame la Présidente et sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de l'ETAT au titre de la DETR, du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
- **Mandate** Madame la Présidente pour solliciter lesdites subventions et effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 9 février 2023  
Au registre suivent les signatures

*Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 14/02/2023 et de sa publication le 14/02/2023*

Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ  
Présidente

